



**SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE**  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Paris le 30 novembre 2018

La Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des officiers de port adjoints s'est tenue le mardi 27 novembre 2018 à Paris – MTES la Défense – Arche Paroi Sud.

Etaient présent(e)s :

**Membres représentant l'administration**

Mme Marie-Christine PERRAIS (SG/DRH/MGS)  
Mme Audrey LEMESLE (SG/DRH/MGS3)  
M , Eric VACHET (DGITM/DST/PTF1)  
Mme Stéphanie BAILLY (DGITM/DST/PTF1)

**Membres représentant le personnel**

M. Didier ADAM (SNOP FO) GPM de Nantes St Nazaire  
M. Alain BRISSON (SNOP FO) GPM de Marseille  
M. François CANTIN (SNOP FO) GPM de Marseille  
M. Pierre-Yves OLLIVIER (SNOP FO) Port de Bastia DDTM2B  
M. Jean-Emmanuel ONORATO (SNOP FO) Port des Sables d'O. DDTM85  
M. Xavier VASSE (SNOP FO) Port de Cherbourg DDTM50  
M. Thierry VERNON (SNOP FO) GPM de Bordeaux  
M. Tony GUINOT (SNOP FO) Port de Dieppe (DDTM76)

**Étaient également présents :**

Mme Hélène RUBIETTO (SG/DRH/MGS3)  
Mme Florence VIX (SG/DRH/MGS3)  
M. Stéphane CHARLET DRH/GPMDunkerque (expert au titre de la représentation des GPM )

En l'absence de M. Jacques CLEMENT, Mme Marie-Christine PERRAIS préside la CAP. Après avoir constaté que le quorum était atteint, elle ouvre la séance à 13h30.

Mme Florence VIX assure le secrétariat. M. Pierre-Yves OLLIVIER est désigné secrétaire adjoint.

La présidente rappelle l'ordre du jour de la CAP :

- Approbation PV CAP Officiers de port adjoints (PV du 05 décembre 2017)



**SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE**  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

- Promotions
- Mobilités
- Titularisation
- Recours
- Points divers

Il n'est pas prononcé de déclaration liminaire.

**1) Approbation**

Les PV des CAP du 05 décembre 2017 et du 05 juin 2018 sont approuvés à l'unanimité .

**2) Promotions**

Après délibération et examen des dossiers, sont inscrits au tableau d'avancement au grade de lieutenant de 1<sup>er</sup> classe au titre de l'année 2019 les agents suivants :

M. WALLYN Johan	GPM DUNKERQUE
M. NOURRY Sylvain	GPM LE HAVRE
Mme EONET Aude	GPM LE HAVRE
M. LEGORGEU Renaud	GPM LA ROCHELLE
M, ANQUEZ Jean-pierre	GPM MARSEILLE
M. BLANQUER Didier	GPM MARSEILLE
M, GARREC Ronan	GPM NANTES
M, SAHUM Michel	GPM LA REUNION
M. GUILBERT Pascal	GPM ROUEN
M. MARCQ Xavier	DDTM 2B
M. FOTSO François	DDTM 29
M. LE LOUET Bernard	DDTM 29
M. VASSE Xavier	DDTM 50
M. RADENNE Philippe	DDTM 62
M. MANDRON Jean bernard	DDTM 64
M. ROBIN Jean	DDTM 85

**3) Mobilités**

La présidente de la CAP rappelle qu'une durée minimum de 2 ans dans le poste est exigée pour pouvoir prétendre à une mobilité. Cette durée permet à l'agent d'acquérir les compétences nécessaires pour la bonne exécution de ses missions et permet au service d'éviter de faire face à un turn-over trop important.

Les membres de la CAP examinent ensuite les mobilités et donnent un avis favorable aux mutations suivantes :



**SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE**  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Numéro de poste	Candidat	Service d'accueil	Intitulé du poste	Avis de la CAP	Information complémentaire
229867	LE PERSONNIC Mickael	GPM Marseille	Lieutenant de port	Favorable	
230490	HENNEQUIER E Thibaut	GPM LA ROCHELLE	OPA Vigie	Favorable	Prise de poste le 01/06/2019
229052	DELLEUR Vincent	GPM Nantes/st naz	Lieutenant de port	Favorable	
229053	BRISART Franck olivier	GPM Nantes/st naz	Lieutenant de port	Favorable	
229714	GASC Arnaud	Port la Nouvelle	Lieutenant de port	Favorable	
228244	AVERTY André	DDTM 29	Officier de port adjoint	Favorable	
229296	GOSSSELIN Thierry	DDTM 62	OPA police quai/chef quart STM	Favorable	A l'étude après concertation DDTM 62

**Nota :**

La présidente de la CAP souhaite sensibiliser la DMSOI de Mayotte sur le fait qu'il n'est pas concevable de demander des Officiers de port en sortie de concours et d'émettre un avis favorable pour une mutation après 1 an d'affectation seulement.

Elle souhaite également clarifier la remontée récurrente du poste en susceptible vacant du GPM Bordeaux et notamment son attribution à un officier de port adjoint. .

**4) Titularisation**

05 demandes de titularisations sont étudiées.

Les agents cités ci-après ont reçu un avis favorable de leur service et leurs titularisations sont validées à l'unanimité des membres de la CAP .

M. DEVOILLE Romuald	DDTM 2A
M. VESQUE Arnaud	DDTM 2B
M. DESBROSSE Florient	DDTM 64
M. MASSERE David	DDTM 76
M. DELLEUR Sylvain	DMSOI MAYOTTE



## **SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE**

[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

### **5) Recours**

Le dossier relatif au recours de M. Clerc du Martin est toujours en cours d'instruction au sein du ministère et sera présenté ultérieurement à la prochaine mandature.

### **3) Questions diverses**

Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Les représentants du personnel souhaitent connaître la position du ministère sur le catégoriel des ports suite aux propositions faites en mars 2018 lors de la réunion avec le ministère.

#### Indemnité de sujétions horaires (ISH)

Les OS souhaiteraient que les modalités de compensation de l'ISH soient modifiées. Ainsi, aujourd'hui l'ISH est rétribuée à 70 % en part numéraire et reste compensée à 30 % en jours de repos. Il est demandé à ce que l'ensemble de l'ISH soit portée à sa rétribution numéraire.

La note de gestion des ISH 2018 permettant de clore ce chapitre n'a pas été rédigée alors même que des contentieux sont en cours d'ouvertures quant à la mise en paiement et la régularisation des ISH à 100 % à compter de leur création en 2012 et non simplement à partir de 2015 pour les officiers de port adjoints.

Les représentants du personnel rappellent leur initiative visant à fédérer un ensemble de recours en ce sens. Aujourd'hui porté à plus d'une quarantaine d'agents, et tous reposant sur l'amplification d'un jugement du TA de Haute Corse portant condamnation du Ministère au profit d'un camarade officier de port adjoint.

Par ailleurs, les représentants du personnel demandent un point d'étape sur les dossiers relatifs aux reconstitutions de carrière. Certains agents n'ayant pas reçu leurs arrêtés de même que sur les levées des prescriptions quadriennales appliquées de façon discriminatoire.

#### Concours

Les représentants du personnel souhaitent que le ministère étudie la possibilité d'effectuer des acquis d'expériences envers certains auxiliaires réunissant les prérequis nécessaires aux concours d'OP et OPA excepté les temps de navigation minimums.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Signés : Vos représentants en CAP